

**COMPTE RENDU DU 5 AVRIL 2019**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Excusés** : /Mme GRILLOT Olga, pouvoir donné à Mme RIMET-MEILLE Josette

**Secrétaire de séance** : Josette Rimet-Meille

**1/ Signature du registre des délibérations du 7 décembre 2018**

**2/Ordre du jour :**

Avant d'aborder les points portés à l'ordre du jour, les élus décident d'ajouter un point : délibération portant sur le transfert des résultats de clôture du budget de l'eau.

**3/ Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2018**

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité par les élus :

***A Budget Commune 2018***

<u>- Fonctionnement</u>		<u>- Investissement</u>	
Recettes réelles	: 134 443.20	Recettes réelles	: 78 731.16
Dépenses réelles	: <u>77 483.15</u>	Dépenses réelles	: <u>115 670.19</u>
Résultat exercice	: 56 960.05	Résultat exercice	: - 36 939.03

***B Budget Eau 2018***

<u>- Exploitation</u>		<u>- Investissement</u>	
Recettes réelles	: 12 021.64	Recettes réelles	: 13 416.10
Dépenses réelles	: <u>12 539.11</u>	Dépenses réelles	: <u>0.00</u>
Résultat exercice	: -517 47	Résultat exercice	: 13 416.10

**4/Affectation des résultats de l'exercice 2018 (commune + eau)**

Les élus décident d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice au budget de la commune. Les excédents cumulés de fonctionnement s'élèvent à 605 225.94€

**5/Vote des taux d'imposition des taxes locales 2019**

A l'unanimité les élus décident de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour 2019. Le Maire rappelle que le produit de ces taxes permet de couvrir 25% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Taux votés : Taxe d'habitation : 7,45% Taxe foncière bâtie : 7,38% taxe foncière non bâtie : 41,94%

**6/ Délibération sur les subventions à attribuer aux associations pour 2019**

A l'unanimité les élus décident d'accorder 2 246€ de subventions à 7 associations locales :

ADMR, Téléthon, Ligue contre le cancer, Pompiers de Roybon, Souvenir français, ARIA 38, Santé vous Bien.

### **7/Délibération portant sur les travaux d'investissement à réaliser sur la commune en 2019**

Après avoir déterminé les travaux à réaliser sur la commune : voirie, façade Eglise, réfection de l'éclairage de l'Eglise ainsi que chenaux et autres dépenses d'entretien des bâtiments communaux, les élus décident de réaliser ces travaux pour un montant de 123 000€.

### **8/ Vote du budget 2019**

A l'unanimité les élus votent le budget en équilibre.

Fonctionnement	: Dépenses réelles	105 356€
	: Recettes réelles	105 356€
Investissement	: Dépenses réelles	191 100€
	: Recettes réelles	191 100€

### **9/ ONF coupes de bois**

Afin de procéder aux coupes de bois des parcelles n°6-9-10-19 vendues, les élus demandent à l'unanimité à l'ONF de procéder au martelage.

### **10/Délibération portant sur l'adhésion pour le processus de dématérialisation**

Le centre de gestion de l'Isère, dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités locales, propose une convention pour les accompagner dans la mise en œuvre des processus de dématérialisation de la comptabilité et de certains documents administratifs.

Voté à l'unanimité

### **11/ Délibération des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement de Saint Marcellin Vercors Isère Communautés (SMVIC)**

Bien que ne disposant pas de personnels affectés à l'entretien courant du réseau d'eau (entretien de surface, fauchage, relevé de compteurs etc...) la commune, en accord avec la SMVIC, pourrait être dédommée de ses interventions éventuelles.

Les élus décident à l'unanimité de signer la convention avec la SMVIC qui définit les modalités techniques et financières des interventions des personnels communaux.

### **12/Délibération portant sur le transfert des résultats de clôture du budget eau à la SMVIC**

Dans le cadre de l'obligation faite aux communes de transférer la gestion de l'eau à la SMVIC, il est également nécessaire de transférer les résultats de clôture, qu'ils soient excédentaires ou déficitaires. Depuis de nombreuses années, pour maintenir le prix de l'eau à un niveau raisonnable, le budget de notre commune a régulièrement participé à l'équilibre du budget annexe de l'eau souvent déficitaire. C'est ainsi que les résultats de clôture, du budget eau, présentant un excédent de 108 833.10€ dont 100714€ proviennent du budget de la commune.

Ainsi les élus décident que les excédents provenant du budget de la commune, soit 100 714€, réintègrent le budget de la commune et que seul l'excédent provenant du budget eau de 8 119,10€ soit versé à la SMVIC.

Accepté à la majorité des votants.

Une décision modificative sera prise dans ce sens

Accepté à l'unanimité.

### **13 Affaires diverses**

#### ***Sécurité routière***

Afin de réduire la vitesse des véhicules circulant sur la RD20A après l'indication de l'agglomération, il sera installé un panneau de signalisation rappelant la vitesse de 50Km/h à respecter en agglomération.

#### ***Elagage des arbres***

Pour des questions évidentes de sécurité : gêne à la circulation, accident grave en cas de chute, il est rappelé aux propriétaires d'élaguer les arbres en bordure de voies de circulation, ainsi que le long des lignes aériennes de téléphones et d'électricité. Un courrier sera adressé à chaque propriétaire pour rappeler la réglementation.